



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec : résumés d'articles scientifiques



L'intimidation envers les personnes aînées : un problème social connexe à la maltraitance?

Référence

Beaulieu, M., Bédard, M.-E. et Leboeuf, R. (2016). L'intimidation envers les personnes aînées : un problème social connexe à la maltraitance? *Service social*, 61(2), 38-56.

Type de texte

Format: Article scientifique

Contenu: Théorique

Thèmes abordés

Définition, facteurs de risque, facteurs de vulnérabilité, conséquences, théorie compréhensive, environnement social, intimidation et gestes directs ou indirects d'intimidation

But ou question de recherche

La distinction au plan conceptuel entre la maltraitance et l'intimidation envers les personnes aînées fournit la structure analytique et argumentative de cet article. Cet exercice réflexif se termine par une bonification et un enrichissement de la définition de l'intimidation envers les personnes aînées, ce qui diminue à la fois la confusion entre les deux concepts et favorise du même coup une utilisation adéquate de chacun d'eux.

Problématique

Le gouvernement du Québec reconnaît la maltraitance envers les personnes aînées comme une problématique sociale devant faire l'objet d'une attention particulière depuis la rédaction d'un *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées* adopté en 2010. Toutefois, ce champ de recherche et d'intervention se développe depuis maintenant plus de trente ans, ce qui en fait un mouvement social inscrit dans le temps et la durée.

Pour sa part, la lutte contre l'intimidation envers les personnes aînées ne suit pas le même cheminement de reconnaissance et de revendication. À l'exception des questionnements soulevés dans les milieux de vie collectifs pour personnes aînées, l'intimidation envers les personnes aînées en général n'a pas fait l'objet de débats sociaux de la même ampleur que celle se rapportant à la lutte contre la maltraitance avant qu'une action gouvernementale soit initiée en 2014.

En résulte donc une crainte que la lutte à l'intimidation envers les personnes aînées amène une confusion avec celle axée sur la maltraitance, voire une substitution, puisque les deux problématiques partagent certains points communs sans en être pour autant identiques.

Méthodologie

Afin d'appuyer la réflexion théorique sur le sujet, une analyse de 37 documents publiés entre 2009 et 2014 traitant directement ou indirectement de l'intimidation envers les personnes aînées fut menée. En plus de se référer à la documentation disponible et actuelle se rapportant à la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées dans l'optique de soulever les convergences et les divergences entre les deux concepts théoriques.

Résultats

L'intimidation envers les personnes aînées s'inscrit dans des dynamiques où les relations interpersonnelles ne sont pas nécessairement basées sur un lien de confiance entre la personne aînée et son interlocuteur. L'intimidation se déploie plutôt dans un rapport de force, de pouvoir et de contrôle entre une personne intimidante et une personne intimidée.

Ces gestes d'intimidation, ou l'absence d'actions appropriées (négligence), se manifestent singulièrement ou régulièrement en présence de la personne aînée ou se commettent en son absence. Cela sous-entend que l'intimidation s'actualise à la fois par des voies directes (menaces, bousculades, etc.) ou par des canaux indirects (rumeurs, message sur des plateformes Web, etc.).

Aussi, l'intentionnalité qu'a l'intimidateur de nuire ou de faire mal à la personne intimidée occupe une place centrale dans la conceptualisation de l'intimidation envers les personnes aînées. Toutefois, des exceptions subsistent et c'est entre autres le cas pour les personnes aînées vivant avec des atteintes cognitives importantes. Celles-ci commettent parfois des gestes d'intimidation envers d'autres personnes aînées, sans en avoir toujours conscience considérant leur condition personnelle.

À la lumière de l'analyse des documents répertoriés lors de la recension des écrits, la définition proposée et bonifiée de l'intimidation envers les personnes aînées va comme suit : « Il y a intimidation quand un geste ou une absence de geste ou d'action à caractère singulier ou répétitif et généralement délibéré, se produit de façon directe ou indirecte dans un rapport de force, de pouvoir ou de contrôle entre individus, et que cela est fait dans l'intention de nuire ou de faire du mal à une ou à plusieurs personnes aînées ».

Discussion

Bien que ce texte réflexif et conceptuel sur la lutte contre l'intimidation s'attarde exclusivement sur la population âgée du Québec, il n'en reste pas moins pertinent d'explorer les implications d'une telle orientation gouvernementale et les pistes d'intervention qui en découlent pour toute autre tranche d'âge. Cette démarche a le potentiel de faciliter la coordination des mesures déjà mises en place pour lutter contre cette problématique sociale et d'ouvrir le dialogue entre les différents acteurs mobilisés.

Conclusion

La création d'un document d'orientations gouvernementales concernant la lutte contre l'intimidation se doit d'être à la fois assez globale dans ses lignes directrices pour y inclure l'ensemble des groupes, mais également reconnaître les traits distinctifs en matière de lutte contre l'intimidation pour chacun des groupes constitutifs du Québec (aînés, femmes, autochtones, communauté LGBT, etc.).

Pistes pour la pratique ou la recherche

La mise en place d'activités permettant aux personnes aînées d'intégrer dans leur quotidien la notion d'intimidation se positionne comme une action à privilégier dans la pratique afin que les personnes aînées ne se considèrent plus comme spectatrices dans la lutte contre l'intimidation, mais davantage comme agents actifs dans la prévention, le repérage et l'intervention comme c'est le cas dans la lutte contre la maltraitance.

Date de réalisation de la fiche :

05 mai 2017

